

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 6 novembre 2024

Le Conseil municipal a nommé M. Scherm Maximilian au poste de concierge à 40% auprès du service de l'entretien des bâtiments.

Le Conseil municipal a décidé d'appliquer l'indexation automatique de 3% des revenus imposables, passant de 153% à 156% ceci à compter du 1.1.2025.

Le Conseil municipal a fixé comme telles les décisions fiscales pour l'année 2025 :

- montant de l'impôt personnel : CHF 12.—
- coefficient : 1.15
- indexation des revenus imposables : 156 %
- montant de la taxe sur les chiens : CHF 130.--, le 20% étant reversé à la SPA.

Le Conseil municipal a validé le budget de la Paroisse de Savièse pour l'année 2025 et prend note que le déficit à sa charge s'élève à CHF 419'900.--.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, a approuvé tel que présenté le budget 2025 de la Municipalité ainsi que le plan quadriennal 2025-2028.

Le Conseil municipal a validé l'ordre du jour de l'assemblée primaire qui se déroulera le lundi 9 décembre prochain, à savoir :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Approbation du règlement de police
3. Approbation du règlement relatif aux appareils de prise de vues et d'enregistrement d'images dans l'espace public communal
4. Approbation du règlement sur les taxes de séjour et d'hébergement
5. Divers

Le Conseil municipal a validé l'ordre du jour de l'Assemblée primaire qui se déroulera le lundi 27 janvier prochain, à savoir :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Crédit d'engagement pour la réaffectation de l'ancien bâtiment des travaux publics
3. Présentation du budget 2025, du plan quadriennal 2025-2028 et des décisions fiscales pour la Municipalité
4. Approbation du budget 2025 de la Municipalité
5. Information sur la répartition des dicastères 2025-2028
6. Divers

Le Conseil municipal a adopté la directive relative aux abonnements du parking de St-Germain Centre ainsi que les tarifs relatifs (tickets et abonnements), avec une entrée en vigueur au 1er janvier 2025.

Le Conseil municipal a validé la proposition d'abaissement de la vitesse à 30km/h à la Route du Caro.

Le Conseil municipal a délivré à Mme Alina Toumi, domiciliée à Savièse, l'autorisation d'exploiter pour l'établissement public sous l'enseigne "le Pénalty", selon les prestations et heures d'ouverture et de fermeture mentionnées sur la mise à l'enquête publiée au bulletin officiel.

Le Conseil municipal a délivré à M. Olivier Recordon, domicilié à Savièse, l'autorisation d'exploiter pour l'établissement public sous l'enseigne "Café-Restaurant des Chasseurs", selon les prestations et heures d'ouverture et de fermeture mentionnées sur la mise à l'enquête publiée au bulletin officiel.

Le Conseil municipal a adjugé à l'entreprise Patrick Courtine Sàrl les travaux de consolidation du pilier du pont routier conduisant aux mayens de Glarey / Zaraën